REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT: AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE TRUEL

Séance du 24 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice: 11Présents: 10Votants: 11

Date de convocation :

19/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le vingt-quatre juin à vingt heures trente,

le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALIBERT, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Jean-Pierre ALIBERT, Daniel AURIOL, Gilles COUGOULE, Joël VAYSSETTES, Emmanuelle CAZOTTES, Christian GINESTE, Patricia LOISEAU, Philippe MELANO, Pascal PECHOABIERTO, Jérémy PAULHE.

<u>Absents</u>: Marie BOHN-COURNUT, a donné procuration à Gilles COUGOULE.

Secrétaire de séance : M. Gilles COUGOULE

Objet : Tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Maire,

- informe le Conseil Municipal que le Groupement des Terres Rouges de Belmont sur Rance, qui fournit les repas de la cantine scolaire des écoles du RPI, a revalorisé ses tarifs de 2.5 % (soit + 0.10 € TTC) à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- rappelle le tarif facturé aux familles depuis le 01/11/2023 :

Tarif enfant : 3.39 € par repas Tarif adulte : 3.59 € par repas

- demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs des repas à facturer aux familles (repas enfants) et adultes bénéficiant de la cantine scolaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire au 01/09/2024 comme suit :

- Tarif enfant: 3,49 € par repas, - Tarif adulte: 3,69 € par repas.

> Fait à Le Truel, le 24 juin 2024 Le Maire, Jean-Pierre ALIBERT

